## ART. 42 N° II-AC218

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

### **AMENDEMENT**

Nº II-AC218

présenté par Mme Spillebout, M. Marion, Mme Calvez et M. Fait

#### **ARTICLE 42**

#### ÉTAT B

#### Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	5 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 5 000 000 euros en AE et CP du programme « Livres et industries culturelles », action  $n^{\circ}$  1 « Livre et lecture » vers le programme « Presse et médias », action  $n^{\circ}$  6 « Soutien à l'expression radiophonique locale ».

Le présent amendement a pour objet de renforcer le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), qui a vu son budget réduire de près de 10 millions d'euros, et menace la pérennité de plus de 770 radios associatives en France.

Les radios associatives locales jouent un rôle essentiel dans le paysage médiatique français, en particulier dans les zones rurales, les quartiers prioritaires et les territoires d'outre-mer. Véritables

ART. 42 N° II-AC218

vecteurs de cohésion sociale, elles animent la vie locale, donnent la parole aux citoyens et aux acteurs du territoire, et contribuent à la diversité culturelle.

Ces radios mènent également des actions cruciales d'éducation aux médias et à l'information, de lutte contre la désinformation, et de formation, notamment auprès des jeunes. Elles emploient près de 2850 salariés, dont 270 journalistes professionnels, constituant ainsi le deuxième employeur du secteur radiophonique après le service public.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.